

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, à compter du 1^{er} décembre 2024, jusqu'au 31 décembre 2029, une équipe de recherche labellisée intitulée « Maintenance du système nerveux et comportement ».

Article 2 : Cette Unité Ad hoc est référencée pour l'Inserm : UA 19.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
École supérieure de physique et de chimie industrielles
10 rue Vauquelin,
75 0005 Paris

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Paris Ile-de-France Centre Est.

Article 5 : Monsieur Raouf ISSA est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2029.

Article 6 : Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Article 7 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2024.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel
Président-Directeur général de l'Inserm

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE
INDUSTRIELLES**